Décharge des déchets: fixation de normes minimales

1991/0335(SYN) - 16/11/1993

La Commission déclare ne pas être en mesure de reprendre les amendements du Parlement européen concernant notamment l'obligation faite aux Etats membres de créer un Conseil de l'électricité et du gaz; le lien entre le passage à la phase finale de la libéralisation et l'harmonisation préalable dans le domaine de l'environnement et de la fiscalité; le maintien du monopole de fourniture des compagnies de distribution.